

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Téléphone : 141.93 - 157.48

Pour la Publicité, s'adresser :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Gravelin, NANTES (L.-Inf.)
Téléphone : 145.33 - 124.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre
et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

Samedi 5 février 1938

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central
205.10 pour la Coopérative
147.18 pour la Confédération des Vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense.



DÉFENSE DU MUSCADET : Un Syndicat de défense de l'appellation régionale « Muscadet » s'est constitué cette semaine. Son siège est 3, Place de la Petite-Hollande, à Nantes.

A L'ACADEMIE DES SCIENCES, M. Guillermond a présenté une note de M. Gautheret dans laquelle l'auteur montre qu'il est possible de cultiver les tissus végétaux comme on cultive les tissus animaux. M. Gautheret a travaillé notamment sur les tissus de la carotte.

LE CENTRE RURAL DE L'Exposition, le Centre des Métiers, le Centre régional et quelques autres ouvriront peut-être en 1938; c'est le vœu de l'Association des exposants; une conférence s'est tenue au Ministère du Commerce à ce sujet.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — M. Deschamps Joseph, professeur d'agriculture à Pontivy, vient d'être nommé Directeur de l'Ecole régionale d'agriculture des Trois-Croix, près Rennes, en remplacement de M. Gontier.

CHEVAL PUR SANG : Le Congrès de l'élevage du cheval Pur Sang s'est tenu la semaine dernière à Nice, puis à Paris.

AUX HALLES DE PARIS : Sur 100 francs de choux-fleurs vendus aux Halles Centrales, 28 fr. reviennent aux producteurs, 11 fr. aux intermédiaires et 61 fr. aux Compagnies de Chemin de Fer.

LA HERNIE DU CHOU : M. De-molain a exposé à l'Académie d'Agriculture, les observations de M. Vincent, montrant que la maladie de la hernie du chou entraîne en Bretagne des pertes sérieuses. Les dégâts peuvent être limités par un apport de cyanamide avant la plantation.

LES VITICULTEURS BORDELAIS, réunis dimanche dernier, à Bordeaux, ont réclamé la coexistence de deux appellations d'origine : l'appellation simple et l'appellation contrôlée.

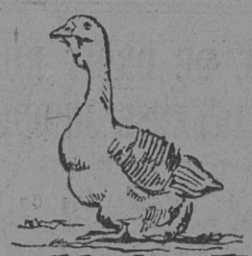
PRODUITS HORTICOLES — Le « Journal Officiel » du 1^{er} Février a publié un décret modifiant la tarification douanière de certaines produits horticoles (oignons et bulbes à fleurs, plantes à massif, plants de pépinières, hortensias, rosiers, lauriers, etc.).

EXPORTATEURS DE BOIS : La Conférence internationale des Exportateurs de bois, réunie à Varsovie, a étudié le problème de la diminution des bois exportables pour 1938, sans prendre de décision.

EN TUNISIE, — La production des vins a été en 1937 de 1.372.036 hectos, laquelle il convient d'ajouter 61.990 hectos représentant les raisins frais consommés en nature; le stock en fin de campagne était de 45.118 hectos.

LA TURQUIE a décidé de donner son adhésion à l'Office International du Vin; c'est le 18^e Etat qui adhère.

Cette semaine :



Ecrit
pour
nos lecteurs
par
d'éminents
spécialistes

L
A
P
A
G
E
A
V
I
C
O
L
E

Les besoins de l'Agriculture

M. Chautemps, président du Conseil, a bien mérité de l'Agriculture; il l'a délivrée du camarade Georges Monnet, dont le passage à la tête du ministère de l'Agriculture — un passage long de dix-neuf mois — aura laissé des traces profondes de désorganisation, d'injustice, d'arbitraire et de socialisation. Son successeur, M. Chap-sal, appartient à la gauche démocratique du Sénat. C'est un homme d'âge et d'expérience, qui ne mèlera pas le parti-pris politique à la technicité agricole et qui servira l'agriculture au lieu de la faire servir, comme M. Monnet, à l'avènement du socialisme en France. M. Chap-sal sera respectueux de la loi et ne changera pas, à l'aide d'une virgule introduite après coup dans le texte, le sens des dispositions votées par le Parlement; il ne prendra pas des décrets violant expressément les lois dont il est pour but unique d'assurer l'exécution. Enfin, M. Chap-sal se comportera comme un ministre et non comme un dictateur au petit pied. Il aura du reste beaucoup de peine à réparer les fautes de son prédécesseur. Peut-être aussi lui faudra-t-il faire un sort aux conclusions — en ce qui concerne l'agriculture — du rapport du Comité d'enquête sur la production, enquête que M. Chautemps avait eu, l'été dernier, l'excellente idée d'instituer, mais dont il avait à ce point limité le champ d'action que les enquêteurs ont dû s'interdire d'émettre la moindre suggestion relativement à l'incidence des lois sociales de 1930-37 sur les prix de revient de l'agriculture et les charges de la production. C'est pourquoi les rédacteurs du rapport général du Comité d'enquête n'ont trouvé à préconiser, en faveur de l'agriculture, que des généralités, connues de tous et répétées régulièrement dans tous les Congrès agricoles depuis bien des années, toutes idées excellentes d'ailleurs, mais d'une réalisation forcément lente et difficile, ce qui ne répond pas, en somme, au but de l'enquête, qui était de trouver les méthodes les plus propres au redressement rapide des branches diverses de l'économie nationale et particulièrement de l'agriculture dont les prix ne sont pas revalorisés en proportion des charges accrues, et qui souffre du manque de débouchés.

Que préconise le rapport du Comité d'enquête en faveur de l'agriculture? Cela peut se résumer comme il suit :

- Le remembrement des terres;
- Un assouplissement du régime successoral qui permette au cultivateur d'avantager celui de ses enfants qui prendra la succession de son exploitation;
- L'intensification de l'action collective sous ses formes coopératives;
- Une surveillance de la main-d'œuvre étrangère;
- La réorganisation de l'enseignement ou de l'apprentissage agricole;
- L'amélioration de l'outillage.

Ces diverses têtes de chapitre peuvent, en période normale, donner lieu à de brillantes controverses; toutes répondent à une évidente utilité. Mais c'est une question de savoir si ces différents problèmes étant supposés résolus, l'économie agricole s'en trouve réellement améliorée et connaîtra une vente plus active et des prix plus rémunérateurs. Ce qu'il aurait fallu apporter à l'agriculture, par le moyen de l'enquête sur la production, c'était un ensemble de mesures propres à améliorer la situation économique des exploitants agricoles et à assurer en même temps aux travailleurs paysans une rémunération susceptible de les faire rester aux champs, au lieu de s'élever peu à peu vers les agglomérations industrielles où l'on gagne de hauts salaires en ne travaillant que cinq jours par semaine sur sept.

Il est bien de préconiser un assouplissement du régime successoral de nature à favoriser les héritages, à éviter le morcellement des patrimoines, en cas de partage et de vente successorale. Mais il est clair que la modification, sur ce point, du Code civil, ne produirait d'heureux effets que peu à peu; ce travail en faveur des générations futures est fort louable, et l'on espère que le législateur voudra bien y songer. Mais enfin, ce n'est pas là un remède immédiat.

Il en est de même du remembrement, qui ne saurait s'accomplir du jour au lendemain et qui ne peut avoir des effets lointains sur l'amélioration de l'économie agricole.

La réorganisation de l'enseignement et de l'apprentissage agricoles est tout aussi souhaitable. Mais pour qu'il y ait des élèves et des apprentis agricoles, il faut que la jeunesse de nos campagnes ne déserte pas les champs pour la ville, et malheureusement les lois sociales votées au cours de ces

vingt derniers mois créent une telle inégalité entre l'ouvrier de l'industrie et l'ouvrier agricole, que celui-ci tend irrésistiblement à rejoindre celui-là. D'ailleurs, l'Administration l'y aide. Est-ce que les grands réseaux de chemins de fer n'ont pas été obligés de recruter un peu partout, et principalement à la campagne, la centaine de milliers de nouveaux agents que la mise en application de la semaine de quarante heures leur aura imposée. Enfin, le problème de l'outillage est surtout un problème d'argent. Les machines agricoles coûtent de plus en plus cher, par suite des dévaluations successives et de la hausse en flèche des prix de revient. Cependant, les cultivateurs disposent de capitaux de plus en plus réduits, en raison des charges croissantes de leur exploitation; beaucoup se sont endettés, en faisant usage du crédit agricole. Avant qu'ils puissent procéder à des acquisitions coûteuses de matériel, il leur faut gagner leur vie et l'Office du bled a eu pour premier résultat d'enrayer la revalorisation de la céréale qui constitue, pour la plupart des exploitants, la source principale de leurs revenus. Bref, aucune solution susceptible d'apporter à bref délai un remède à la crise agricole ne ressort des conclusions de l'enquête sur la production.

L. D. ARNOTTO.

Jeux à deux... Jeux à trois

Une nouvelle charte du Travail? Le statut moderne du travail? C'est en effet tout le problème et rien que le problème. Mais d'abord, est-il bien posé?

Le syndicalisme paysan a toujours soutenu le contraire, et malheureusement, les événements lui donnent de plus en plus raison. Gardons-nous d'en tirer nulle vanité!

Gardons-nous, non moins, d'accabler ceux qui hier encore se montraient sourds à nos avertissements.

Nous leur disions : « Liberté du travail? Respect de la propriété? Voilà vos drapeaux?... parait-il jadis en France, on s'est fait tuer pour cela, mais aujourd'hui de quel travail, de quelle propriété parlez-vous?... Vos économistes, vos techniciens, vos journaux, vos législateurs, et vos négociateurs ne connaissent ou ne veulent connaître qu'un travail, celui du prolétaire, asservi à sa machine, elle-même asservie à votre dieu : le prix de revient! le travail libre et autonome? celui du paysan? de l'artisan et du boutiquier?... Vous ignorez ou ne faites rien pour lui! Pourriez-vous ne pas le pourchasser?... la Propriété?... Reven-diquez-vous ses droits, ou ses devoirs? Est-elle marchandise ou patrimoine?... Savez-vous que quand un paysan lit guide sa terre, ce n'est pas la richesse qui circule, mais de la vie qui s'en va? »

Ce disant, nous prenions figure de gens sympathiques, mais romantiques!... Nous étions les grands figurants de « La Terre qui meurt »! Rien de plus!... Poliment, l'on nous écoutait pour mieux nous éconduire ensuite!... Oui, l'on se passait de nous au Parlement, dans les grands conseils économiques, à Paris, à Genève, et hier encore à l'Hôtel Matignon!...

A deux, l'on cause mieux, dirait-on? La preuve!... Ouvrez les journaux!...

L'on se passait de nous, mais il s'agissait tout de même de nous et quelle que soit la tournure des événements, il s'agit toujours et plus que jamais de nous.

Car, la paysannerie survit à tous les changements, et s'il arrive parfois de démolir sans elle, l'on ne bâtit jamais sans elle. C'est une constatation, à laquelle devront bien se résigner, tous les auteurs de plans, surtout s'ils ont le goût de faire l'économie d'une Révolution.

Quelle que soit d'ailleurs, leur opinion sur ce dernier point, rappelons-leur en terminant, que la paysannerie française est la seule force vraiment une et indivisible, dans notre pays, que grâce à l'action syndicale depuis des années, elle est dans son ensemble parfaitement consciente de sa mission historique dans la paix, comme dans la guerre.

J. LE ROY LADURIE.

Un brin de causerie



Plaisir de neige — comme les plaisirs d'amour — ne durent qu'un moment. Fallait la saisir au moment où elle tombe. Un coup la neige fondue, adieu vauv, vauv, bâtons, coulées — le rêve des patineurs! On se précipite vers le retour. On ferme les hôtels, les palaces jusqu'à la prochaine saison.

C'est que les « sports d'hiver » avant pris de l'extension en France, qu'on a voulu copier un p'tit les goûts des étrangers. Question de mode peut-être, ou de chiqué, pour les uns. Mais y semblent être rentrés dans nos mœurs, comme l'air pur, par la fenêtre grand' ouverte. Même que la jeunesse, an'hui, ne rêvant pu que sports, montagnes, champs de neige, skis et tout ce qui s'en suit. Autres temps, autres mœurs...

Jusqu'à les adultes, les hommes, les femmes, d'un certain âge (ou d'un âge certain) qui veulent s'adonner aux joies de la montagne, revivifier leurs pommons, assouplir leurs muscles, fortifier leurs artères — en un mot rajouter de vingt ans. Le froid conserve t'y point, puisqu'on met les viandes et denrées périssables dans les frigos?

La-bas, sur les pentes neigeuses, même quand le thermomètre pique à 20 en d'sous de zéro, que le vent rotil le bout du nez, c'est un plaisir, on souffre quasiment pu de l'hiver. Adieu les gros rhumes, les bronchites, les crevasses, les méchantes engelures — la neige réchauffe, joute le sang, le sport guérit tout!

Si que les montagnes ne se sentent jamais, à ce qu'on dit, y'avant qu'à aller à elles, pour rencontrer amis et connaissances, tant elles sont fréquentées, le véritable lieu de rendez-vous de ceusses qu'avant des loisirs et la bourse bien garnie. L'affluence des « hivernants » est telle, à ce qu'on raconte, qu'on a du créer des nouvelles stations, des auberges pépères, des hôtels, des relais, partout où ce qui avait trois poutres de neige et deux sapins.

Même que les chemins de fer avant dû créer des trains spéciaux, qui sont bissés et triplés les samedis, bondés, archi-bondés de skieurs et de skieuses, sacs au dos, avec leurs grandes poliniottes, en route pour les champs de neige. C'est les Alpes, le Jura, les Vosges les Pyrénées, ou l'An-vergne. En route Bouboule, au Mont-Dore! A quelques heures de chez nous, on poutons s'offrir des plaisirs comme les autres.

Pour éviter les fatigues, les grandes sociétés touristiques avant installé des « téléféries », comme qui dirait des cages d'ascenseurs, qui transportent les voyageurs jusqu'en haut des montagnes. Après y'avant pu qu'à se laisser descendre sur la neige — à condition de point être novice, de point se casser les guiboles. Car les accidents, les fractures, les luxures, les foulures sont bien plus nombreux qu'on croye. Le revers de la médaille! A vaincre sans péril!...

Ceusses qui faisant une vilaine bobine, devant ce succès des sports d'hiver, c'est les hôteliers et marchands de soupes de la Côte d'Azur. Adieu leur clientèle, qui avant préféré la neige au soleil! Faudra qu'ils s'installent ailleurs, ou qui trouvent une nouvelle combine. Question de mode et de publicité, comme le reste!

maître jannot

Dans la Légion d'Honneur

Nous relevons avec plaisir, dans la promotion du Ministère de l'Agriculture, les noms de M. Chaquin, notre sympathique Directeur des Services Agricoles, et M. Talureau, notre dévoué Ingénieur en Chef du Génie Rural, tous deux promus au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous bien vives et sincères félicitations.

La situation du marché des pommes de terre

LES MESURES ENVISAGÉES POUR SA DÉFENSE

I. SITUATION DU MARCHÉ FRANÇAIS

Lorsqu'on examine le marché français, on constate depuis quelques années une instabilité très grande des cours et, à des intervalles réguliers, des effondrements de prix. Le plus récent est celui du printemps 1937.

Lorsqu'on approfondit l'étude, on constate une augmentation constante de la production :

- Augmentation des apports du Maroc;
- Augmentation des apports de l'Algérie, en liaison avec l'arrachage de la vigne, et surtout des envois tardifs;
- Augmentation de la production de certaines régions méridionales, en liaison également avec les arrachages de vigne et la disparition des plantes à parfum;
- Augmentation de la production dans le Nord et l'Est de la France, en liaison avec le contingentement de la betterave, et aussi avec la réduction de la traction animale et des cultures d'avoine et de fourrage, qui en sont la conséquence;
- Augmentation, enfin, du « travail noir ». Des gens, qui étaient des consommateurs, ont profité de loisirs pour faire d'abord les quantités nécessaires à leur consommation et ensuite pour produire des excédents pour la vente. Ils ont, d'abord, cessé d'être des consommateurs, ils sont ensuite devenus des concurrents.

De cette situation, serait résulté une catastrophe très grave, si ces dernières années n'avaient été caractérisées par deux années de mildiou et de grosses pertes de marchandises et, enfin, la dernière campagne, par une sécheresse prolongée qui a, dans de nombreux centres, réduit la récolte.

II. SITUATION DES MARCHÉS DES PAYS ÉTRANGERS VOISINS

Depuis plusieurs années, la plupart de nos voisins, et notamment la Suisse, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, ont organisé la production et la vente de la pomme de terre. Il en résulte des cours très stables et plus rémunérateurs que les prix français.

En comparant cette situation intérieure du marché français et surtout cette situation très menaçante pour l'avenir, de nombreux groupements de producteurs et de commerçants demandant qu'il soit tenu compte des exemples réalisés à l'étranger pour organiser la production et le marché français.

III. MESURES PROPOSÉES

Tenant compte des réalisations faites à l'étranger et qui, d'ailleurs, sont extrêmement semblables dans tous les pays, il a été envisagé les mesures suivantes :

A. UNE POLITIQUE DE QUALITÉ comportant :

- 1) La répression du fardage, c'est-à-dire de la pratique qui consiste à coiffer la mauvaise marchandise par de la bonne.
- 2) La standardisation, qui consiste, les lots étant honnêtement présentés, à ne laisser venir sur le marché que des lots d'une qualité suffisante.
- La qualité exigée varie selon l'abondance de la marchandise : elle est plus sévère en année excédentaire qu'en année déficitaire.
- Elle comporte, notamment, le principe d'un poids minimum des tubercules, qui peut varier selon les années, selon les variétés et, éventuellement, selon les régions.
- 3) La réduction des variétés inscrites au catalogue et dont la vente comme semences est autorisée, dans le but de ne retenir que celles véritablement utilisées et véritablement intéressantes au point de vue culturel, les autres ne servant guère qu'à l'exploitation des cultivateurs par des marchands de semence peu scrupuleux.
- 4) L'interdiction de vendre à la consommation des variétés féculières ou fourragères nettement impropres à l'alimentation humaine, cette interdiction pouvant être levée en année déficitaire.

B. UNE POLITIQUE DE QUANTITÉ comportant :

- 1) La suppression du « travail noir » par l'institution d'une carte professionnelle marchande, interdisant aux non-professionnels de vendre ou de mettre en vente sur le marché des pommes de terre de consommation.

2) La limitation des superficies pour les professionnels, basée sur la moyenne des superficies cultivées ces trois dernières années.

Cette limitation ne viserait que les variétés de consommation; la liberté serait maintenue pour les variétés industrielles, fourragères et les semences.

Les superficies déclarées par chaque cultivateur seraient affichées à la mairie et examinées par une Commission communale ou intercommunale de cultivateurs.

C. UNE POLITIQUE D'ÉLIMINATION DES EXCÉDENTS

Avec des superficies limitées et malgré une qualité minimum exigée, il peut résulter des récoltes pléthoriques de conditions atmosphériques favorables. Il est donc nécessaire d'envisager l'élimination des lots conformes aux standards fixés, qui n'auraient pas trouvé preneur sur le marché de la consommation.

Les principaux débouchés à envisager pour ces excédents, sont les débouchés industriels : distilleries, fabriques de fécule de pommes de terre, ou, comme en Angleterre, fabriques de fécule brute (poudre de pommes de terre séchées) pour l'alimentation du bétail.

Comme dans les pays étrangers, cette élimination n'est possible qu'avec une Caisse de compensation permettant de payer ces quantités travaillées à perte par les industries en question, au même prix que sur le marché de la consommation.

IV. CONCLUSIONS

De nombreux dirigeants pensent que ces solutions, dont il convient de ne pas méconnaître les grandes difficultés de réalisation, sont cependant préférables au « statu quo ». Ils estiment qu'il convient de ne pas attendre une situation désespérée pour étudier des solutions, faute de quoi on risquerait de mesures improvisées et qui pourraient compromettre des atteintes graves aux libertés professionnelles, sans pour cela être efficaces.

Et c'est pour cela qu'il est actuellement procédé dans les organisations professionnelles à de très larges consultations, afin de connaître le sentiment des producteurs et négociants intéressés.

DU FRETAY,

Secrétaire général de la Confédération nationale des Producteurs des pommes de terre.

Pour deux cents francs...

RÉFLEXIONS sur le lamentable drame DE LA FLÈCHE

Toute la Presse a publié, avec force détails et photos, le terrible drame de la ferme des frères Cornuel, près de La Flèche, qui coûta la mort de quatre personnes — pour 200 francs de contributions!

A ce propos, nous faisons nos très sages réflexions de notre confrère Le Paysan Lorrain, contre de tels procédés, alors qu'on prend plus de ménagements envers les gros voleurs ou les bandits de profession.

« Depuis le décès de M. Cornuel, fermier près de La Flèche, le percepteur réclame obstinément 200 francs d'impôts.

La mère, restée seule avec deux fils, n'ayant pas payé, l'administration envoya l'huissier, qui, aidé du commissaire, requit un serrurier.

La famille Cornuel s'enferma, et l'un des fils tira un coup de fusil, qui atteignit mortellement le serrurier alors qu'il se disposait à forcer la porte.

La ferme fut assiégée par la gendarmerie, puis, après une nuit, les autorités décidèrent d'employer les gaz. Un nouveau coup de fusil fut alors tiré, atteignant un gendarme.

Les assiégés eurent alors recours à un procédé dont on appréciera l'humanité : ils incendièrent la ferme, et « tirèrent » les fugitifs ainsi débarrassés.

L'un des frères put s'enfuir, tandis que l'autre était abattu ainsi que la mère.

Il est au moins regrettable que les

IMPOT SUR LES BÉNÉFICES AGRICOLES

Dénunciation du forfait

L'application de la loi du 31 décembre 1936, modifiée par la loi du 31 décembre 1937, continue à soulever de très nombreuses difficultés ainsi que de nombreuses protestations.

Rappelons que si le Ministère des Finances a pris l'engagement d'étudier en collaboration avec l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, une réforme de l'impôt sur les bénéfices agricoles, les dispositions votées en décembre 1936 restent toujours en vigueur.

A ce sujet, l'Union des Offices de Comptabilité et de Statistiques Agricoles, en collaboration avec l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, a établi une brochure dans laquelle elle a montré à la fois les conséquences de cette loi et les formalités à accomplir par les Agriculteurs pour la défense de leurs intérêts.

Elle croit indispensable de signaler la confusion inextricable qui préside aux conditions d'application d'une loi insuffisamment précise dans ses dispositions essentielles.

Pour mettre fin à cette situation équivoque elle rappelle que les Agriculteurs ne doivent pas se prêter aux marchandages qui leur sont parfois proposés. Ils doivent en particulier être absolument fermes sur les points suivants :

1° L'impôt sur les bénéfices agricoles, dès lors qu'il n'est plus forfaitaire, s'applique aux bénéfices d'une campagne et non d'une année civile : campagne 1935-1936, pour les impôts de 1937; campagne 1936-1937, pour les impôts de 1938 (1).

2° Les recettes d'une campagne quelle qu'elle soit proviennent non de deux récoltes chevauchant l'une sur l'autre mais de la liquidation d'une seule récolte : Récolte 1935, pour la campagne 1935-1936 (impôts de 1937); Récolte 1936, pour la campagne 1936-1937 (impôts de 1938).

3° Aucune loi ne les oblige à la tenue d'une comptabilité et on ne saurait par conséquent leur faire grief de n'en pas posséder et de ne pas répondre à toutes les questions qui leur sont généralement posées.

4° Dès qu'ils sont saisis d'une communication quelconque du Contrôleur, concernant l'impôt pour 1937 ou 1938, il est indispensable qu'ils observent les dispositions (délais de réponse, recours à la Commission Consultative Départementale) de la loi du 31 décembre 1936. Tous renseignements relatifs à cet objet figurent dans la brochure « L'impôt sur les bénéfices agricoles », publiée par l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture (prix 1 fr. 75, franco). Ils agiront avec sagesse en prenant conseil de leur Chambre Départementale d'Agriculture.

Nous rappelons à tous les Agriculteurs que ce serait rendre le plus mauvais service à eux-mêmes et à l'Agriculture en général que d'accepter une discussion avec l'Administration pour la fixation d'un chiffre de bénéfices absolument arbitraire et qui, très injustement, pourrait servir de base pour toute une région.

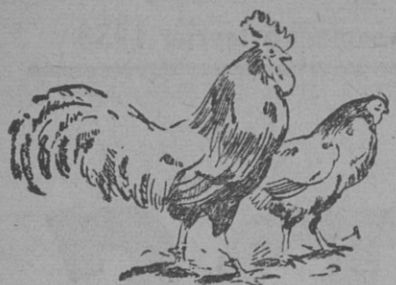
Toutes les organisations agricoles ont donc intérêt de se tenir en liaison avec la Chambre départementale d'Agriculture ou au besoin avec l'Union des Offices et à faire connaître à tous leurs adhérents les principes essentiels qui doivent les guider.

(1) La dénonciation du forfait peut être faite par le Contrôleur dans les exploitations ayant un forfait supérieur à 3.000 frs. pour les impôts de 1937 et dans les exploitations ayant un forfait supérieur à 5.000 frs. pour les impôts de 1938.

ressources que la technique moderne met à la disposition des forces de répression n'aient pas permis de s'emparer, sans pertes, des assiégés vivants. Leur sort relevait, en effet, de la justice, et non du tir aux pigeons.

Quant à les traiter de « sauvages », ainsi que le font complaisamment les journalistes, il y aurait sans doute lieu de s'informer auparavant des ressources de paysans privés du chef de famille, et que les produits agricoles se vendent à des cours insuffisants.

Nos confrères de la grande presse apprécieraient peut-être alors différemment la rigueur de l'Administration, qui vient de causer quatre morts, alors que de plus gros recouvrements restent en suspens sans que nul songe à assiéger de plus puissants débiteurs de l'Etat.



LA PAGE AVICOLE

par E. ROBIN



LES MALADIES des jeunes poussins

A une époque où il est bon de compter et par conséquent de limiter les pertes dans une exploitation, il me paraît utile de revenir pendant quelques semaines sur les affections si nombreuses qui déciment les hôtes de la basse-cour.

Les maladies des jeunes poussins sont nombreuses. Elles apportent une entrave à l'élevage. Certaines d'entre elles parmi les plus meurtrières occasionnent un déchet de 50, 60 et même 80 % de l'effectif.

Nous envisagerons successivement et rapidement :

- L'infection congénitale,
- L'infection ombilicale,
- La diarrhée blanche bacillaire,
- La diarrhée coccidienne ou maladie de la crotte,
- La pneumonie,
- Le rachitisme.

L'infection congénitale est assurément la maladie la plus grave de toutes celles qui déciment les élevages.

Dès leur naissance ou dans les tout premiers jours qui la suivent, apparaît une diarrhée crayeuse, peu abondante, striée de sang.

Les petits malades s'en vont piaillant désespérément, laissant tomber leurs ailes et mourant rapidement. La mort, dans ces conditions, enlève de 60 à 100 % des poussins.

Une étude approfondie de la maladie a démontré que l'infection est due à une bactérie spéciale : le *Bactérium pullorum*, qui vit dans l'oviducte des volailles guéries de la forme aiguë de la maladie et portant des germes virulents.

L'infection ayant lieu dans l'œuf même qui, sous l'influence de la chaleur de l'incubation, devient un excellent milieu de culture, on comprend que nombre d'embryons meurent en coquille (on invoque pour expliquer cette mortalité en réalité microbienne une foule de causes parmi lesquelles les perturbations atmosphériques violentes, telles que l'orage, sont au premier plan), que d'autres soient malades dès leur naissance, que beaucoup enfin succombent dans les premiers jours de la vie. Et ce sont ceux-là qui, par leur diarrhée infectante, se chargent de contaminer les sujets nés sains et vigoureux.

La maladie est tellement brutale et tellement meurtrière qu'on ne saurait envisager aucun traitement curatif.

La prophylaxie, au contraire, peut donner, lorsqu'elle est bien conduite, de brillants résultats.

Les Américains emploient depuis plusieurs années un procédé qui leur a permis d'éliminer à peu près totalement la diarrhée bacillaire dans les grands élevages. Pour cela, ils injectent dans le harbillon de toutes les poules et coqs destinés à la reproduction 1/10^e de ccm. de pulvuline (culture de *Bactérium pullorum* tuée).

Dans les 36 heures qui suivent l'injection, il apparaît chez les poules et coqs infectés un oedème persistant caractéristique.

Cette épreuve permet d'éliminer tous les sujets qui réagissent.

L'expérience a démontré qu'un élevage dans lequel la diarrhée blanche fait périr la plupart des poussins, peut être débarrassé de ce fléau si on le soumet pendant deux ans au rythme de trois pulvulinations par an, l'une d'elles étant pratiquée quelques jours avant la ponte des œufs destinés à l'incubation.

L'infection ombilicale se produit quelques jours après la naissance. C'est une sorte de septicémie comparable en tous points à la septicémie des jeunes veaux ou des jeunes porcelets.

La pénétration des agents microbiens se fait à la faveur de la plaie ombilicale.

Si le traitement curatif est inexistant, le traitement préventif réussit presque toujours ; il consiste à badigeonner le nombril dès la naissance avec de la vaseline iodée.

La sol des éleveuses sera garni de séure rendue antiseptique par des arrosages d'eau phéniquée ou créolée faible.

La diarrhée blanche bacillaire n'est pas forcément due au *Bactérium pullorum*. Il existe en effet une colibacillose rappelant par ses symptômes les troubles de l'infection congénitale.

D'après le professeur Lesbouyries, il serait permis d'espérer des résultats par l'emploi du sérum polyvalent de Leclainche et Vallée.

La coccidiose intestinale est moins grave que les affections précédentes, car elle sévit sur des sujets âgés de quelques semaines, donc plus résistants à l'infection.

Les symptômes rappellent ceux de la diarrhée bacillaire, mais alors que cette dernière peut être une infection congénitale, c'est-à-dire héréditaire, la coccidiose intestinale est une maladie acquise. Les petits malades sont atteints d'une diarrhée glaiseuse agglutinante les plumes du pourtour de l'anus.

Très rapidement, ils dépérissent et meurent.

S'ils sont âgés de quelques semaines, ils peuvent guérir, mais traînent longtemps et se développent mal. Devenus adultes, ils restent porteurs de germes dangereux pour leur entourage.

Si le traitement de la forme aiguë est à peu près illusoire, on a chance d'obtenir des résultats dans les formes subaiguës. On a vu l'adjonction à la pâte de poudre de thym et de serpolet. Dans la boisson, on ajoutera une solution de cachou à 1 ou 2 %.

Mais incontestablement, c'est aux ferments lactiques en poudre (avilactine) ou en culture qu'il faudra demander la guérison. Depuis que nous avons conseillé cette médication, elle paraît avoir fait fortune et elle est à l'heure actuelle employée un peu partout avec succès.

La syngamose est, vous le savez, une affection extrêmement meurtrière. On l'appelle encore maladie du ver rouge ou baillie-bec. Si on la rencontre surtout dans les élevages de faisandeaux, elle occasionne sur les jeunes poussins une mortalité fort élevée.

Le traitement est à peu près inexistant. Cependant, on pourra distribuer des pâtes à l'ail, cette substance volatile s'éliminant par les poumons et faire des injections intratrachéales d'une solution d'iodinol à 5 %.

Les doses de 1/4 de centimètre cube doivent être répétées tous les quatre jours.

J'en aurai fini avec les affections des jeunes poussins quand je vous aurai cité la pneumonie à peu près incurable et le rachitisme qu'on observe la plupart du temps chez les poussins nés dans les couveuses artificielles.

Une nourriture rationnelle, l'administration de sels de chaux et d'huile de foie de morue préviendront le plus souvent ces accidents très graves, surtout, parce qu'ils se manifestent chez des animaux très jeunes.

Docteur Paul CHARITAT, Vétérinaire.

XVII^e SALON de la Machine Agricole

PARC DES EXPOSITIONS - PARIS

Du vendredi 18 au mercredi 23 février 1938

Le Ministère de l'Agriculture organise dans la même enceinte :

Un Concours de Produits Agricoles, Une Foire Nationale des Semences, Un concours de vins, cidre, eaux-de-vie, Une Exposition du gaz des forêts.

NITRATE DE CHAUX 15,5

NITRATE DE SOUDE

AMMONITRE GRANULE

ENGRAIS COMPLET

NITROPHTALIQUE

TOULOUSE O.N.I.A. TOULOUSE

Le choix des reproducteurs

Voici, avec l'approche du printemps, le moment de préparer les futures couvées, couvées précoces qui devront servir à fournir les reproducteurs pour l'an prochain, car en Aviculture, plus peut-être que partout ailleurs, il faut prévoir longtemps à l'avance.

Il ne s'agit pas, en effet, pour avoir des jeunes poussins de faire couvrir des œufs, de mettre un mâle pigeon avec une femelle pour avoir des pigeonneaux, mais il faut d'abord s'assurer des reproducteurs de choix et constituer des parquets ou des couples dont on pourra tirer le maximum. Il est donc nécessaire de connaître ses reproducteurs et d'étudier ceux qui viendront d'un autre élevage.

a) *Constitution des parquets de volailles* (Poules). — Un principe d'abord : le minimum d'œufs clairs.

J'ai vu des fermes où un seul coq faisait l'office pour 30 ou 40 poules et la fermière s'étonne de ne pas réussir de couvées. Quelles que soient la vigueur et les qualités d'un coq, jamais il ne pourra suffire à un tel « harem ».

Pour être à peu près sûr d'une bonne fécondation, il ne faut pas confier plus de 10 à 12 poules à un coq s'il s'agit de races dites légères, et pas plus de 7 à 8 s'il s'agit de races lourdes. J'ai fait l'expérience en mettant 12 poules Leghorns ou Braekels avec un coq et j'ai obtenu un pourcentage d'œufs fécondés variant de 90 à 98 %.

avec 12 Faverolles, le pourcentage tombe à 45 ou 50 %, tandis qu'un parcou composé de 1 coq, 7 poules Faverolles donne 90 à 95 % de fécondation.

Naturellement, ces chiffres sont des indications qui peuvent subir quelques variantes, mais il est à conseiller de s'en écarter le moins possible.

Si vous ne donnez pas à un coq par ailleurs un nombre de poules assez grand, la fécondation n'en sera pas meilleure, au contraire, et votre coq fatiguera ses poules, les déprimera et le résultat sera déplorable.

J'ai vu des fermes également où l'on met, en conformité avec les chiffres que je viens de citer, dans le même parquet 35 poules avec 3 coqs ou 48 poules avec 4 ou 5 coqs. Que donne un pareil procédé ? Rien, d'abord parce qu'il est beaucoup plus difficile de choisir 48 poules et 4 coqs que 12 poules et 1 coq ; et ensuite parce que toutes les poules et tous les coqs qui sont ensemble s'accouplent au petit bonheur ; les unes étant « favorites » de plusieurs coqs, les autres délaissées. Par ailleurs, les batailles sont inévitables, surtout entre les mâles et le résultat général de la fécondation mauvais.

Ce qu'il faut, c'est constituer des parquets selon le mode indiqué ci-dessus.

La chose est facile à réaliser dans un élevage rationnel, à la campagne, dans les fermes, on la néglige et c'est un tort très grave !

Dans la plupart des fermes, les poules vivent en liberté et souvent quelques-unes s'éloignent et ne restent pas avec le coq, comme aucun contrôle n'est fait sur les œufs, la fermière met aussi bien à couvrir des œufs de ces poules et le résultat est évidemment négatif.

Il serait très facile, même avec des poules communes, de créer un petit enclos où l'on enfermerait 10 à 12 poules (les plus belles ou celles qui pondent le mieux) avec un coq, là on puiserait des œufs à couvrir avec le maximum de garantie de fécondation.

b) *Choix des reproducteurs* (poules et coqs). — On ne saurait trop répéter que mieux vaut 100 à 250 poules pondant chacun 100 à 150 œufs par an, qu'en nourrir 50 pondant chacune 50 à 60 œufs. Or, le plus souvent, dans les basses-cours de ferme mal organisées, c'est ce qui arrive parce qu'on n'y pratique aucune sélection, et parce que la sélection n'est guère facile à pratiquer lorsqu'il s'agit de volailles communes dont on ignore l'origine.

Par contre, avec les poules de race pure qui ont toutes été sélectionnées, soit pour la ponte, soit pour la chair, le tri est beaucoup plus facile. Quels reproducteurs doit-on prendre ? Si ce sont des animaux de race pure, les choisir conformes au standard, si ce sont par surcroît des pondueuses, choisir les meilleures pondueuses reconnues au trapèze ou à la palpation journalière ; les accoupler avec un coq bien typé et fils de bonne pondueuse lui-même.

S'il s'agit enfin de volailles pour la chair, prendre les sujets les plus forts. Dans tous les cas, ne prendre que des sujets très vigoureux et en bonne santé, car rien ne se transmet mieux et plus sûrement que les défauts et les maladies. Les meilleures reproductrices sont ceux nés en mars-avril.

Encore un avantage d'avoir ses reproducteurs en parquet, c'est que ceux-là peuvent être mieux surveillés et vaccinés, ce qui est une très sage précaution. Sans doute, le vaccin n'empêche pas toutes les maladies, mais la séro-agglutination, par exemple, pratiquée sur des reproductrices en ponte, évite incontestablement cette maladie terrible des poussins du premier âge, maladie qui ne pardonne pas les sujets atteints et qui se transmet avec une facilité et une rapidité incroyables : la diarrhée blanche, le cauchemar de tous les éleveurs ; et souvent les non initiés perdent leurs poussins sans savoir pourquoi, alors que le diagnostic est facile et le « préventif » à la portée de tous, car la séro-agglutination se fait à peu de frais, et des maisons sérieuses, spécialisées dans cette branche, offrent maintenant toute garantie.

Certains éleveurs qui ne font pas de la race pure, font des croisements avec plusieurs races, soit pour améliorer la ponte, soit pour améliorer la chair, ces croisements sont excellents quand ils sont bien compris et quand on ne vise qu'à la production de l'œuf ou du poulet. Il ne faut pas évidemment que ces éleveurs vendent ensuite leur « excellent mélange » pour de la race pure.

c) *Choix des reproducteurs pigeons*. — Les choses ne vont pas autrement pour les pigeons et les lapins, à cette différence près évidemment que le choix des reproducteurs est plus limité puisqu'il s'agit ici seulement d'accomplissement.

Quelque soit la race d'abord, ne faites pas de mélange si vous voulez conserver un ou des sujets purs. Mais si vous ne tenez pas à la pureté de la race, choisissez des pigeons assez volumineux et produisant un nombre de portées respectables, 6 ou 7 par exemple. Il est à noter que les gros pigeons non sélectionnés donnent de beaux produits, mais peu nombreux, et que les pigeons plus petits donnent une descendance plus nombreuse.

Prenez donc des pigeons moyens, ou des gros sélectionnés (Mondains, Lynx, Pologne, Carneaux) qui sont parmi les meilleurs et les plus prolifiques. Beaucoup d'éleveurs mettent leurs pigeons dans le colombier et attendent ! Mauvais procédé. Il est d'ailleurs à recommander de séparer l'hiver les mâles des femelles ; vous supprimez les quelques couvées qui auraient pu se faire en Octobre, Novembre, Décembre ; rassurez-vous, les produits n'auraient pas été brillants et vos reproducteurs se seraient fatigués inutilement. Séparés, c'est le repos pour eux et ils n'en seront que plus vigoureux, plus aptes à reproduire dès le printemps.

A quel date accoupler ? Février est le bon moment, mais si vous avez séparé en Octobre, et si la température le permet, vous pouvez commencer dès la mi-Janvier. Les meilleurs sujets à garder ensuite comme reproducteurs étant ceux nés en Mars-Avril.

NOURRITURE et LOGEMENT

Deux choses importent également pour avoir des œufs bien fécondés, des jeunes vigoureux : une *bonne nourriture* et un *logement confortable*. Il ne suffit pas pour avoir des œufs de jeter aux volailles deux fois par jour quelques poignées de grains pour avoir des œufs, il est indispensable d'avoir une alimentation rationnelle. Cette alimentation varie suivant la saison, suivant la température dans une même saison et suivant aussi le but à atteindre.

Et d'abord donnez à boire de l'eau pure, propre à tous vos animaux.

Sans se livrer à une étude savante sur les besoins des volailles en nourriture, certaines matières sont indispensables : matières phosphatées, azotées par exemple. La base de la nourriture doit se composer de pates sèches comprenant notamment : son, remoulage, farine de luzerne, avoine moulu, maïs moulu, orge moulu (en faible proportion), charbon de bois en poudre (désinfectant) et un excitant : la farine de poisson ou farine de viande, coquilles d'huîtres, phosphate de chaux. Contrairement à ce que pensent certains et peut-être à cause de leur odeur, les farines de viande et de poisson sont indispensables et ne donnent, soyez-en sûr, aucun goût aux œufs et ne lui enlèvent aucune de ses qualités. Enfin un peu d'huile de foie de morue l'hiver.

Comme grains : de préférence avoine et maïs. Enfin pates humides composées de son, remoulage, farine d'avoine ou de maïs humectées légèrement avec de l'eau ou mieux du lait caillé ou écrémé. Ne donner la patee, le matin, par exemple, qu'en quantité suffisante ; je veux dire qu'il ne doit pas y avoir de restes après le repas, car la patee humide agit très vite et peut causer des troubles digestifs. On peut l'humecter aussi avec les déchets de cuisine fine. La patee sèche en permanence, les grains le soir. Enfin de la verdure, la meilleure verdure étant sans conteste le chou, puis la salade, chicorée sauvage, etc.

Pour les pigeons qui sont essentiellement granivores, éviter les grains pointus, de préférence donner du maïs, du blé-noir, des pois jaras.

Pour les lapins, la verdure ne suffit pas et peut devenir même néfaste ; comme repas sec donner du son légèrement humecté, de l'avoine, voire du foin.

Naturellement à toutes les bêtes de la basse-cour de l'eau pure et propre comme boisson, ajoutez-y même un désinfectant. Les lapins de même bien entendu, car les lapins toient, contrairement à certains préjugés, beaucoup de mortalités même proviennent de ce qu'on néglige cette précaution élémentaire. Si les lapins boivent en tout temps, ce qui leur assure une digestion plus facile et évite souvent ce qu'on appelle « le gros ventre », les lapines qui allaient ont un besoin impérieux de boire, d'abord à cause de la fièvre consécutive à la mise-bas et ensuite pour la lactation. Une excellente nourriture qui donne de bons résultats mélangée au reste, sont les feuilles d'orties non fraîches, mais séchées, coupées depuis plusieurs jours.

Elles donnent un beau lait et ont l'avantage de favoriser étonnamment la lactation chez tous les mammifères d'élevage. Reste enfin la question du logement. Souvent les poules ont, pour la nuit, un réduit sombre, malpropre rempli de vermine ; le jour elles courent où bon leur semble. Si vous voulez avoir des œufs d'hiver, la claustrophobie est indispensable. Les poules doivent habiter dans un local clos, avec une couche de litière propre et fréquemment renouvelée ; l'humidité, plus encore que le froid, infuse sur la mauvaise ponte et est un agent de contamination et de propagation des épidémies. Ce qui veut dire que le local réservé aux pondueuses doit être assez vaste pour qu'elles y soient à l'aise. Doit-on les clauser tout l'hiver ? Si vous avez à proximité de votre poulailler des prés secs, laissez-les courir par beau temps, dans l'après-midi, mais ne les laissez pas vaguer dehors toute la journée et surtout tous les jours.

Dans certains élevages, on emploie le chauffage et l'éclairage qui donnent d'excellents résultats pour la ponte d'hiver qui est de beaucoup la plus intéressante.

Les lapins eux aussi craignent l'humidité, le clapier doit donc être abrité et de la pluie et du froid, et les reproducteurs doivent avoir une bonne couche de litière fréquemment renouvelée.

Inutile bien entendu d'ajouter qu'une grande hygiène doit exister, nettoyage et désinfection des poulaillers, colombiers et clapiers est indispensable pour éviter maladies, épidémies et vermine.

Un fait mondial ainsi que dans les restaurants où il prime tous les autres. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler et de recommander à tous les éleveurs de Canard naitals de conserver comme reproducteurs ceux dont le plumage se rapproche de celui du « sauvage » avec des tons légèrement plus clairs et avec, et surtout, la bavette blanche.

Pour réussir l'élevage du canard, exception faite pour le Barbarie, il faut une pièce d'eau ou une rivière, la récoction des œufs de cane se faisant mieux pour ne pas dire toujours dans l'eau. Ne pas mettre plus de 5 à 6 canes pour un canard. Opérer comme avec les poules en parquant vos reproducteurs.

Consanguinité

Je veux consacrer un chapitre spécial à la consanguinité pour souligner son importance. Si la loi humaine interdit le mariage entre frère et sœur, entre mère et fils c'est, en dehors de toute question de moralité, une question de conservation ou de dégénérescence de la race. N'avez-vous pas vu parfois des exemples de mariages mêlés entre cousins germains, autorisés du reste légalement, ne donnant pas, par la suite toute satisfaction au point de vue de descendance ? Pourquoi en serait-il autrement de tous les animaux et plus particulièrement de ceux de la basse-cour dont j'ai à m'occuper ici.

Avant d'indiquer les remèdes que les professionnels connaissent tous et pratiquent toujours, je veux illustrer la thèse de la consanguinité par un exemple frappant et convaincant, étant donné la valeur des animaux dont je vais vous parler, et de la personnalité de l'éleveur.

Il s'agit des Castorrex, race créée par mon excellent ami l'abbé Gillet. J'ai suivi de très près à l'origine la création de cette race et la documentation que je vous indique relate des faits précis que m'a contés le créateur du Castorrex lui-même et bien des fois.

Un jour se rendant à la gare, l'abbé Gillet rencontre un enfant portant dans une brouette des cages remplies de lapins et le gosse lui dit : « J'ai deux lapins qui sont drôles, ils n'ont pas de poils ».

Vivement intéressé, l'abbé regarde les deux phénomènes et les achète au prix fort. Il les accouple et garde les jeunes venus sans poils mais avec une « bourre » épaisse et il continue sa sélection en accouplant toujours frère et sœur ou père et fille, donc consanguinité. Au bout de quelques années, il présente à Paris des sujets très beaux comme fourrures mais petits, chétifs, étiés, ce qui a fait dire à une certaine époque que tous les castorrex étaient syphilitiques. Non, ils ne l'étaient pas, et la preuve, c'est qu'une fois la race standardisée et reconnue, on fit saillir par un mâle castorrex une lapine commune et qu'au bout de trois générations on obtint à nouveau des Castorrex, mais beaucoup plus forts, plus râblés, plus gros. Depuis, on fait des mélanges avec des lapins de race de toutes couleurs et on a créé les superbes lignées de Rex de toutes couleurs. Qu'a-t-il donc suffi, pour régénérer cette race à peine née ? D'y infuser un sang nouveau et complètement étranger comme parenté.

Ce qui est vrai pour les Castorrex l'est pour tous les lapins, pour tous les pigeons, pour toutes les poules, oies, dindons, etc... Vrai pour les gros animaux, chevaux, bœufs, moutons, etc... Si vous mariez constamment les sujets ayant le même sang, vous arriverez vite à la dégénérescence complète de la race que vous élevez. Souvent vos couvées réussissent mal, vos poussins ne viennent pas bien, vos lapereaux meurent, vos pigeons sont rachitiques, ne cherchez pas d'autre cause. Et les éleveurs professionnels ou amateurs, mais connaissant les redoutables effets de cette consanguinité n'hésitent pas à acheter un mâle d'une origine différente pour régénérer leur troupeau. Je connais un fermier qui élevait des Faverolles depuis 6 ans en n'utilisant que les animaux sortis de son élevage et qui en était arrivé à ne plus pouvoir élever un seul poulet. Il vint me conter ses déboires et me dit comment il procédait. Je lui vendis un coq de mon élevage, d'origine différente de ses poules et, immédiatement, la réussite apparut.

Du reste, dans les élevages de sélection pour la pureté de la race, on opère ainsi, pour la sélection des pondueuses aussi. On accouple un coq fils de bonne pondueuse avec des poules bonnes pondueuses mais d'origine différente ; malgré toutes ces précautions, il y a toujours un certain déchet inévitable, car si les mauvaises tares se reproduisent facilement les qualités se transmettent difficilement à la progéniture ! Il faut donc se méfier, veiller sur ses sujets et soigner ses accouplements si on ne veut aller aux pires déboires.

Ne négligez pas le petit élevage. Bien dirigé, conduit rationnellement, avec méthode et attention, il donne des résultats fort appréciables, mais rappelez-vous qu'il ne suffit pas d'avoir des animaux, de leur donner à manger quand on y pense, pour obtenir un rendement convenable ; il faut s'en occuper activement, les nourrir convenablement, leur donner des repas à des heures régulières, les loger au sec et au chaud. A ce prix seulement vous aurez des satisfactions que se traduiraient par des ventes rémunératrices.

Un dernier conseil enfin. Ne vous obstinez pas à conserver des poules quelconques pondant mal, des pigeons communs, prenez des animaux de race pure, sélectionnés rationnellement, qui ont fait leurs preuves, il ne vous en coûtera pas plus et vous aurez de bien meilleurs résultats.

Je reste, ainsi que le bureau de la Société Avicole de l'Ouest, à la disposition de tous ceux qui désireraient des précisions, des renseignements pour modifier ou transformer leur petit élevage. C'est avec le plus grand plaisir que nous verrons venir à nous tous ceux qui comprennent leur intérêt et ne négligent rien, par les durs temps que nous traversons, pour tirer le maximum de profits possibles de leur exploitation et, croyez-le, la branche avicole est loin d'être à dédaigner et peut procurer des bénéfices intéressants.

E. ROBIN,

Officier du Mérite Agricole ; Président de la Sté Avicole de l'Ouest ; Vice-président de la Fédération Nationale des Sociétés d'Aviculture.

SERVICE DE DROIT RURAL ET DE DÉFENSE JURIDIQUE

Service de consultations de Droit Rural et de Défense Juridique et Fiscale, réservé à nos adhérents et concernant toutes questions : baux, mitoyenneté, bornages, impôts, vérifications d'impositions, droit de successions, ventes, échanges, contrats, etc.

Les syndiqués devront nous adresser, par lettre, leurs questions aussi détaillées que possible (avec plan ou schéma s'il est nécessaire) et joindre, pour couvrir les frais de cette consultation (recherches, affranchissement, etc...), la modique somme de 5 francs par question. Discretion absolue.

Adresser toutes correspondances au nom de M. R. Faivre, Service technique du Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, Nantes.

VIVE LE FRUIT FRANÇAIS

LE FRUIT FRANÇAIS

mais

traitez vos arbres au hiver à l'IVERNOL

Il vous apparaitront, au printemps, avec une écorce lisse et soignée. Leurs fruits, abondants, n'auront rien à envier, quant à l'aspect, aux fruits étrangers, tout en conservant l'exquise saveur du terroir français.

Les larves, les œufs des insectes, seront détruits. Les mousses, les lichens, les champignons auront disparu.

ESSAYEZ !

Société « LE FLY-TOX »
22, r. de Marignan, Paris (8^e)

Renseignements au Syndicat

EN VENTE au Syndicat Agricole

